

Institut d'enseignement fondamental spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Projet d'établissement

Ecole

Avenue de la Houssière, 100

7090 Braine-Le-Comte

Tél : 067/63.49.80

Fax : 067/63.49.81

directionlaroseaie@gmail.com

Internat

Chemin de l'Épinois, 61

7060 Soignies

Tél : 067/63/48/70

Fax : 067/63/48/71

laroseaieinternat@gmail.com

Tables des matières

A. Présentation de l'établissement.....	3
B. Les ressources humaines et matérielles.....	5
C. Nos objectifs communs.....	7
D. Descriptions des actions concrètes projetées.....	8
E. Mesures prises pour assurer le suivi scolaire.....	12

A. Présentation de l'établissement

L'externat

A Braine-Le-Comte, situé dans un cadre verdoyant, l'établissement est installé dans les bâtiments d'une ancienne clinique privée complétés par après de constructions semi-préfabriquées et accueille des élèves de l'enseignement primaire.

Le site de Soignies dispose d'un ensemble de 4 classes accueillant des enfants susceptibles de réintégrer l'enseignement secondaire ordinaire et de 3 classes d'enfants relevant du type 2, l'un du niveau maternel et les 2 autres du niveau primaire.

L' I.E.S.F.F.W.B. La Roseraie accueille les enfants à partir de 2 ans et demi jusqu'à 13 ans, et organise les enseignements précisés ci-dessous :

- Le type 1 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant un retard mental léger ;
- Le type 2 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et adolescents présentant un retard mental modéré ou sévère
- Le type 8 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation de ses élèves présentant des troubles des apprentissages.

L'internat

Depuis le 1^{er} septembre 2002, le site de l'ex internat de l'Athénée Royal de Soignies a été affecté au profit de notre institut. Situé dans un quartier résidentiel, ce bâtiment offre de l'espace nécessaire pour accueillir un nombre croissant d'élèves inscrits tant à l'école qu'à l'internat.

L'internat La Roseraie accueille tout enfant qui doit fréquenter un enseignement spécialisé de niveau maternel, primaire ou secondaire des types 1,2,3 et 8.

Nous accueillons des élèves qui fréquentent d'autres établissements scolaires d'enseignement spécialisé, fondamental et secondaire :

- ✓ L' E.E.P.S.I.S. (Etablissement d'Enseignement Professionnel Secondaire Inférieur Spécialisé) à Horrues (Soignies)
- ✓ La Source (Enseignement Fondamental Spécialisé Libre) à Soignies
- ✓ L'Arbre Vert (Ecole primaire et maternelle d'enseignement spécialisé) à Mons
- ✓ L'EPM (Ecole provinciale des Métiers) à Nivelles
- ✓ Le Trèfle (Ecole d'Enseignement Secondaire Spécialisé) à Chièvres

Les différents types sont définis dans le décret du 03/03/2004 organisant l'enseignement spécialisé

- ✓ Le type 1 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant un retard mental léger ;
- ✓ Le type 2 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant un retard mental modéré ou sévère ;
- ✓ Le type 3 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents présentant des troubles du comportement ;
- ✓ Le type 8 d'enseignement spécialisé répond aux besoins éducatifs et de formation des élèves présentant des troubles des apprentissages.

Organisation

- ✓ Les élèves relevant du type 2 et présentant un retard mental sévère sont encadrés spécifiquement par trois éducatrices et deux puéricultrices. Ces enfants sont placés en deux groupes en fonction de leur âge. Les groupes n'excèdent pas 8 enfants.
- ✓ Les élèves relevant du type 1 et présentant un retard mental léger et ceux relevant des autres types sont répartis selon leur sexe et leur âge.
- ✓ Les élèves sont toujours avec le même éducateur de façon à privilégier les relations de confiance.

B. Les ressources humaines et matérielles

L'équipe pluridisciplinaire :

Une direction autonome secondée par :

À l'externat

- ✓ Le personnel administratif,
- ✓ Les instituteurs et institutrices,
- ✓ Les maitres spéciaux d'éducation physique, de cours philosophiques, d'éducation plastique,
- ✓ Le personnel paramédical :
 - les logopèdes
 - les kinésithérapeutes,
 - les puéricultrices

- ✓ l'assistante sociale,
- ✓ le personnel de maîtrise.

À l'internat

- ✓ l'administrateur d'internat,
- ✓ le personnel administratif,
- ✓ l'assistante sociale,
- ✓ les éducateurs et éducatrices,
- ✓ le personnel paramédical,
- ✓ les puéricultrices,
- ✓ le personnel de maîtrise.

Partenaires extérieurs

- ✓ Le médecin de tutelle,
- ✓ Les chauffeurs et les convoyeuses,
- ✓ Le centre P.M.S spécialisé
 - La psychologue
 - L'infirmière
 - L'assistante sociale.

La Roseraie, un institut qui :

- Tient compte des particularités et des compétences de chaque enfant
- Forme des élèves épanouis, acteurs de la vie économique et sociale, citoyens actifs et responsables
- Offre un encadrement multidisciplinaire, qui est à l'écoute de chaque enfant

C. Nos objectifs communs

- ✓ Permettre à l'enfant de s'investir,
- ✓ De s'épanouir,
- ✓ De se développer dans des projets communs en fonction de ses possibilités,
- ✓ Favoriser les apprentissages d'autonomie face à des situations de la vie courante,
- ✓ Éduquer à la citoyenneté
- ✓ Ouvrir sur le monde et la communication

D. Descriptions des actions concrètes projetées

A l'externat

1. Permettre à l'enfant de s'investir, de s'épanouir, de se développer dans des projets communs, en fonction de ses possibilités

- Placer l'enfant dans des situations fonctionnelles d'apprentissage (pédagogie par projets)
- Pratiquer une pédagogie différenciée qui respecte le rythme de chacun (contrats, exercices de dépassement, exercices de remédiation, évaluation formative)

- Susciter le plaisir de lire (visite aux bibliothèques, création d'histoires, de saynètes, de livres, d'illustrations...) en rapport avec les projets
- Élaborer le journal scolaire en utilisant les compétences de chacun (reportages, photos, dessins, jeux, rédaction, mise en page avec outils informatisés ou non)
- Évaluer les acquis et diversifier au besoin les groupes d'apprentissage
- Participer aux journées de formation continuée organisées par le CAF (Centre d'Autoformation et de formation en cours de Carrière) ou au sein de l'établissement, de manière à diversifier, à compléter les savoirs mis à la disposition des élèves
- Créer un espace SNOEZELLEN pour le bien-être et le développement des élèves les plus défavorisés (T2). Le Snoezelen est une activité vécue dans un espace spécialement aménagé (lumière tamisée, musique douce,...) et constitue un outil qui permet de travailler la rééducation, la communication, l'animation et la thérapie. Sa pratique engendre chez l'enfant, la confiance, la relation sociale, le respect d'autrui, le développement et la stimulation des sens, l'estime de soi, la relaxation, l'autonomie, la communication verbale et non verbale...
- Mise en place d'ateliers (menuiserie, cuisine, jardinage, peinture,...)
- Impliquer les élèves dans la vie, le fonctionnement de l'école
- Visiter des établissements d'enseignement secondaire avec les élèves orientables

2. Favoriser les apprentissages d'autonomie

- Éduquer les enfants aux habitudes quotidiennes d'hygiène : instaurer des moments dans la semaine : douche, hygiène dentaire, ...
- Initier aux règles de sécurité : cuisine, code de la route, circulation dans les bâtiments,...
- Favoriser :
 - L'autonomie vestimentaire avec la contribution des maîtres spéciaux d'éducation physique, des kinésithérapeutes, des puéricultrices
 - L'autonomie alimentaire : se servir correctement des couverts, service à table, collecte des déchets, partage des tâches (nettoyage des tables,...)
- Pratiquer une pédagogie fonctionnelle, qui donne du sens aux apprentissages

3. Éduquer à la citoyenneté

- Respecter l'autre et ses différences, pratiquer la tolérance (en fonction des capacités de chacun, en utilisant la mixité de notre population scolaire, découvrir les traditions, le pays,)
- S'informer, analyser l'actualité (consulter la presse, le JDE (journal des enfants), visionner les journaux télévisés, écouter des journaux parlés, internet...)
- Utiliser divers médias (presse écrite, journaux parlés, journaux télévisés, internet)
- Se respecter
- Favoriser une alimentation saine et diversifiée
- Respecter l'environnement
 - Propreté et hygiène des locaux (rangement)
 - Tri des déchets (création d'un mini parc de tri)
 - Economie d'énergie (ne pas allumer en tous temps, fermer les locaux chauffés,...)
 - Recueillir l'eau de pluie pour arroser le potager
 - Recycler les piples (Bebat)
 - Consulter le site « Un défi pour la terre »
 - Participer au nettoyage du bois de la Houssière
 - Valoriser les espaces naturels : jardin des 5 sens, plaine, parcours vita
- Sensibiliser les familles aux collations saines (journée « sans bonbon », une fois par semaine. Les parents sont invités à remplacer les sucreries par un fruit ou un produit laitier)
- Organiser des petit-déjeuner équilibrés
- Participer aux compétitions sportives et favoriser la pratique du sport

4. Ouverture sur le monde et communication

Nous sommes conscients que notre planète est vaste et sommes curieux de savoir comment d'autres enfants vivent.

- Mise à niveau du local informatique de l'école
- Échange divers avec d'autres écoles francophones du pays et du monde (cartables.net)
- Rédaction du journal de l'école et mise en ligne sur le site internet
- Visites diversifiées : musées, centres de documentation, commerces locaux, fermes, parcs animaliers, théâtres, salles de spectacles,...
- Organisation de classe de dépaysement
- Participation à diverses activités organisées par la ville (cortèges, patinoire,)
- Activités intergénérationnelles (visites aux résidents d'un home pour personnes âgées, présentation de saynètes, échanges de cadeaux,...)

À l'internat

1. Permettre à l'enfant de s'investir, de s'épanouir, de se développer dans des projets communs, en fonction de ses possibilités par des activités :

- **d' Education relative à l'environnement et au développement durable**
 - Tri sélectif : le tri sélectif des déchets est organisé au niveau de la gestion de l'établissement. Les éducateurs doivent y sensibiliser les élèves pour la gestion des dortoirs et des classes d'étude.
 - Installation de poubelle de tri, conception et réalisation de pictogrammes personnalisés par tri (par les élèves) à usage dans un premier temps à l'internat (salles d'études, dortoirs, parc) et par la suite chez eux et dans leurs familles.
 - Mise en place, par les élèves, à l'internat de boîtes BEBAT pour la collecte des piles usagées
- **Visant à améliorer le cadre et l'environnement des enfants et des membres du personnel**
 - En plantant des bulbes de fleurs avec les élèves, suivant les saisons.
 - En créant des nichoirs avec les élèves, déterminer les emplacements, l'orientation des nichoirs. Envisager sur le long terme l'observation des nichoirs et des occupants éventuels.
 - En installant pour la période hivernale une mangeoire, approvisionnée par les élèves.
- **D'éducation à la santé**
 - En mettant à la disposition des jeunes qui nous sont confiés une nourriture variée et équilibrée,

- En favorisant l'utilisation de produits naturels de qualité (Salade-bar, fruits au dessert)
 - En privilégiant des modes de cuisson différents permettant de limiter l'utilisation de graisses et en utilisant que des huiles de qualité.
 - En éliminant de la table les boissons pétillantes et sucrées.
 - En limitant la consommation de sucreries.
 - En mettant à disposition des étudiants une fontaine d'eau fraîche
 - Par une campagne d'affichage expliquant aux élèves les règles élémentaires de diététique.
 - Par une formation continuée du personnel de cuisine
 - Par la participation à des animations organisées par les plannings familiaux
- **D'éducation aux nouvelles technologies et aux médias**
 - Création d'une salle informatique avec 4 ordinateurs fonctionnels
 - Lire accès à des titres de journaux belges et étrangers
 - Création d'un blog géré par l'Administrateur en collaboration avec les internes et les éducateurs

2. Favoriser les apprentissages d'autonomie

- Inciter les enfants aux habitudes quotidiennes d'hygiène : instaurer des moments dans la semaine : douche, hygiène dentaire,...
- Initier aux règles de sécurité : cuisine, code de la route, circulation dans les bâtiments,...
- Favoriser :
 - L'autonomie vestimentaire avec la contribution de puéricultrices
 - L'autonomie alimentaire : se servir correctement des couverts, service à table, collecte des déchets, partage des tâches (nettoyage des tables,...)

3. Les objectifs d'éducation à la citoyenneté et d'ouverture sur le monde :

Ces deux objectifs sont travaillés via les différentes activités proposées à l'internat telles que :

- ✓ Sport collectif (foot, volley, zumba,...)
- ✓ Sport individuel en salle
- ✓ Bricolage
- ✓ Jeux de société
- ✓ Piscine
- ✓ Vtt
- ✓ Déplacements culturels tels que spectacles de théâtre,
- ✓ Visite d'expositions,
- ✓ Découverte de musées et de sites spéciaux,
- ✓ Participation à la vie culturelle à l'occasion des séances de l'EXPLORATION DU MONDE (film et débats)
- ✓ Invitations à la réception d'autres internats lors d'activités organisées par nos soins,
- ✓ Cirque,
- ✓ Poterie,
- ✓ Animation musicale par les jeunes musiciens

En fonction de ses aptitudes, l'enfant acquiert :

- Une meilleure connaissance de sa personnalité, de ses aptitudes et de ses potentialités en lui proposant des activités diverses.
- Une meilleure autonomie et l'élargissement de celle-ci en vue d'obtenir des résultats positifs et valorisants dans sa formation, sa scolarité et son intégration sociale (ex : en stimulant les élèves à manger, se laver, s'habiller seuls, à être ordonné, à assumer diverses tâches d'intérêt général. Pour les plus âgés, en les incitant à effectuer diverses démarches personnelles).
- Un équilibre affectif (ex : contacts téléphoniques, attitudes empathiques du personnel envers les élèves).

- Un sens social et civique (ex : jeux de société, fair-play dans le sport, responsabiliser les plus autonomes vis-à-vis des moins autonomes en constituant des tables mixtes au réfectoire ou en désignant un élève tuteur lors des sorties).
- Des valeurs morales, du contrôle de soi, d'honnêteté, de respect de l'autre et de sa différence
- Une meilleure communication suivant différentes méthodes appropriées (ex : pictogrammes, par le dessin, l'écriture, discussions de groupes informelles ou espace de parole avec des thèmes choisis).

E. Mesures prises pour assurer le suivi scolaire

A l'externat

Le conseil de classe

- Outil primordial dans le fonctionnement de notre institution, il se réunit toutes les semaines. Toutes les personnes concernées par les enfants repris à l'ordre du jour y participent. Le P.I.A. (Plan Individuel d'Apprentissage) y est élaboré. Les parents sont invités à collaborer à cette collaboration.
- Des objectifs à moyen et à court terme sont définis, mis en chantier, réajustés périodiquement et concrétisés. Un ou plusieurs membre(s) de l'équipe du centre PMS y participe(nt).
- Les bulletins sont remis aux enfants quatre fois par année scolaire. Quatre rencontres entre les parents et les membres de l'équipe éducative sont programmées et annoncées en début d'année scolaire.
- Le journal de classe et le cahier de communication constituent les outils couramment utilisés pour informer, renseigner, échanger avec les parents.
- Selon les nécessités et les besoins, des rencontres, des rendez-vous peuvent être fixés à tout moment.

L'évaluation

Elle se pratique en mettant l'accent sur l'aspect formatif ou sommatif des compétences. L'évaluation formative est privilégiée dans la mesure où elle met en évidence les réussites et s'efforce d'identifier l'origine des difficultés et des erreurs, afin de proposer des pistes pour les surmonter. Elle est un facteur essentiel de motivation, de confiance en soi et de progrès des élèves.

Les élèves orientables vers l'enseignement secondaire ordinaire sont amenés, sur décision du conseil de classe, à présenter les épreuves en vue de l'obtention du certificat d'études de base (CEB).

Le suivi

Dans le courant de la dernière année de la scolarité, tous les enfants « sortants » visitent des établissements scolaires secondaires ordinaires ou spécialisés. Les parents sont invités à une séance d'information sur l'enseignement secondaire en présence des directions de différents établissements ordinaires et spécialisés.

Le dossier de l'élève est transmis à l'école d'accueil quand l'enfant poursuit sa scolarité dans l'enseignement spécialisé. La direction, les titulaires, les logopèdes, les kinésithérapeutes ainsi que l'assistante sociale participent, lorsqu'ils sont sollicités, au conseil de classe d'admission afin de favoriser une meilleure intégration de l'adolescent.

L'absentéisme

Nous sommes attentifs à l'absentéisme et demandons dès lors aux parents qui en ont la responsabilité de nous avertir par téléphone, voire par mail, dès le début de toute absence d'un enfant.

Au besoin, nous entamons les démarches nous-mêmes : appel(s) téléphonique(s), courrier(s), visite(s) au domicile par les assistantes sociales de l'école et du CPMS.

En fonction de la situation, nous collaborons avec le Service d'Aide à la Jeunesse, l'Aide en milieu ouvert.

A l'internat

Coordination établie avec les chefs d'établissements des différentes écoles ayant des internes, en vue d'obtenir toutes les informations relatives à la vie scolaire.

- ✓ Mise en place d'un cahier de communication pour chaque élève qui passe de l'école à l'internat et inversement quotidiennement afin d'assurer un suivi optimal ;
- ✓ Une étude de 30 minutes maximum est organisée tous les jours après les cours pour les internes qui auraient un travail scolaire à faire.
- ✓ Absences aux cours, arrivées tardives ;
- ✓ Retranscription des cotes dans le journal de classe de l'élève ;
- ✓ Photocopie des bulletins suivant les périodes ;
- ✓ Informations diverses concernant le planning des réunions de parents, fêtes scolaires, ...
- ✓ Mise en place d'un document intitulé « évaluation trimestrielle » établi par chaque éducateur pour chacun des enfants dont il a la responsabilité et qui est envoyé chaque trimestre aux écoles. Cette évaluation trimestrielle a pour but d'élaborer une série d'objectifs par enfant suite à une phase d'observation préalable. Ces objectifs sont alors communiqués aux parents dans le cadre du travail éducatif. Au cours de l'année scolaire et à la fin de celle-ci, chaque objectif est évalué. Les progrès et difficultés rencontrés sont communiqués aux parents.
- ✓ Mise en place d'un document intitulé « évaluation exceptionnelle » établi par chaque éducateur si la situation d'un enfant présente un danger réel
- ✓ Participation des éducateurs aux conseils de classe quand cela est possible

Réunion par groupe

- Tous les mois, les éducateurs définissent des objectifs à court et moyen termes pour chaque enfant des groupes respectifs dont ils ont la charge. Ces objectifs sont réajustés périodiquement et concrétisés. Au bout de trois mois, des évaluations, sont élaborées et transmises aux écoles.

L'absentéisme

L'absentéisme est géré de la même façon qu'à l'école et fait l'objet d'un suivi particulier par l'assistante sociale de l'internat. En fonction de la situation, nous collaborons avec le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection judiciaire et l'Aide en Milieu Ouvert.